



NIDIEU NIMAÎTRE

LIBRE PENSÉE BOURG-EN-BRESSE

- Groupe Edgar Quinet -

ACCÈS À LA PAGE FACEBOOK

LIBRE PENSÉE DE L'AIN



Association déclarée le 30 janvier 1903 par Francisque Girard, Conseiller Général,
siège : maison de la vie associative, 2 bd Irène Joliot-Curie, CS 70 270, 01006 BOURG-EN-BRESSE
Président : Jean-Michel BOULMÉ 06 75 12 44 96
mail : librepensee-edgarquinet01@orange.fr

Chaque année pour honorer la mémoire de Jean GOUJON (parfois prénommé Alexandre GOUJON) qui fut l'un des martyrs de prairial, né le 13 avril 1766 rue Teynière à Bourg, et qui s'est suicidé le 17 juin 1795 par fidélité à la constitution de 1793, lorsque fut mise à mort la RÉVOLUTION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN, le groupe Edgar QUINET vous invite à un événement.

CETTE ANNÉE LA LIBRE PENSÉE VOUS CONVIE À VOUS INTERROGER ET À DÉBATTRE SUR LE THÈME :

**« JEAN GOUJON (1766-1795),
CRITIQUE DU « LIBÉRALISME »
ÉCONOMIQUE DE SON TEMPS ET
RESPONSABLE DE LA
COMMISSION DES SUBSISTANCES
DE LA CONVENTION
MONTAGNARDE, 1793-1794 »**

FLORENCE GAUTHIER EST HISTORIENNE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, DE CELLE DE SAINT-DOMINGUE (HAÏTI EN 1804) ET ELLE EST SPÉCIALISTE DU DROIT NATUREL À L'ÉPOQUE MODERNE.

Maître de conférences à l'Université de Paris VII - Diderot jusqu'en 2012, elle notamment est l'auteur de :

LA VOIE PAYSANNE DANS LA RÉVOLUTION FRANÇAISE : L'EXEMPLE DE LA PICARDIE (MASPERO, 1977)

L'ARISTOCRATIE DE L'ÉPIDERME : LE COMBAT DE LA SOCIÉTÉ DES CITOYENS DE COULEUR, 1789-1791 (CNRS, 2007)

TRIOMPHE ET MORT DE LA RÉVOLUTION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN 1789, 1795, 1802 (SYLLEPSE, 2014)

Ce dernier ouvrage avait été édité sous un autre titre de : **TRIOMPHE ET MORT DU DROIT NATUREL EN RÉVOLUTION : 1789, 1795, 1802 (PRESSES UNIVERSITAIRES, 1992) AVANT SA RÉÉDITION CHEZ SYLLEPSE**

Avec Yannick Bosc, Florence Gauthier vient de rééditer coup sur coup 2 œuvres de l'un des plus grands historiens de la Révolution Française, Albert Mathiez (1874-1932), historien, professeur à la Sorbonne, fondateur de la Société des Études Robespierriennes et des Annales Historiques de la Révolution française :

RÉVOLUTION RUSSE ET RÉVOLUTION FRANÇAISE (ÉDITIONS CRITIQUES, AVRIL 2017)

ROBESPIERRE ET LA RÉPUBLIQUE SOCIALE (ÉDITIONS CRITIQUES, SORTIE LE 12 FÉVRIER 2018)

PAR AILLEURS, FLORENCE GAUTHIER ANIME LE SITE : revolution-francaise.net.

**CONFÉRENCE-DÉBAT
AVEC INTERVENTION DE**

**FLORENCE
GAUTHIER**

Vendredi 15 juin 2018

à 20 h 30

SALLE DU CENTRE DE LOISIR

(porte verte)

**JEUNESSE LAÏQUE
42, rue Charles Robin
BOURG-EN-BRESSE**

Entrée libre

**UNE DÉCLARATION DE JEAN GOUJON À
LA CONVENTION**

**« LA LIBERTÉ DU COMMERCE DES GRAINS EST
INCOMPATIBLE AVEC L'EXISTENCE DE NOTRE
RÉPUBLIQUE ...**

**NOUS ALLONS PLUS LOIN, CETTE LIBERTÉ
ILLIMITÉE EST CONTRE LE VOEU DU PEUPLE.
LES INSURRECTIONS SANS NOMBRE QU'ELLE A
PRODUITES VOUS L'INDIQUENT ASSEZ. »**

**CITONS CES PROPOS TRÈS ACTUELS
DE L'UN DES « CRETOIS »
(LES DERNIERS MONTAGNARDS DE 1795)**

« La liberté illimitée du commerce des grains est incompatible avec l'existence de notre République. Et en effet, de quoi est composée une République ? D'un petit nombre de capitalistes et d'un grand nombre de pauvres (...) Cette classe de capitalistes et de propriétaires, que la liberté illimitée rend maîtresse du prix des grains, est aussi maîtresse de la fixation de la journée de travail. »

**GOUJON FACE À LA CONVENTION
GIRONDINE DE NOVEMBRE 1792**

Jean GOUJON



« J'avais juré de la défendre la Constitution et de périr pour elle ; je meurs content de n'avoir point trahi mon serment » ... « Je mourrais plus content si j'étais certain qu'après moi elle ne sera pas détruite et remplacée par une autre constitution où l'égalité sera méconnue, les droits de l'homme violés, et par laquelle la masse du peuple se verra totalement asservie à une caste plus riche, seule maîtresse du gouvernement et de l'État »

Jean, Marie, Claude, Alexandre GOUJON,
né à Bourg-en-Bresse le 13 avril 1766, et
immortalisé par un bas relief situé dans sa
rue natale sous son dernier prénom ...

**DÉPUTÉ MONTAGNARD, MARTYR DE LA
RÉVOLUTION, QUI S'EST SUICIDÉ POUR ELLE
À L'ÂGE DE 29 ANS, LE 17 JUIN 1795
(29 PRAIRIAL AN III)**

Pour que chaque citoyen puisse survivre, GOUJON préconise l'établissement d'un prix maximum des grains, la limitation des fermes à 120 arpents et la création d'un organisme central de gestion des subsistance élu par le peuple, mais les Girondins font rejeter cette proposition. Ce n'est qu'en octobre 1793 que les Montagnards créeront la Commission des subsistances et approvisionnements. Et Goujon sera alors de ceux qui, après octobre 1793, établiront les tableaux nationaux du maximum des prix et des salaires.

À ceux qui pensent comme GOUJON ou ROBESPIERRE le ministre de l'intérieur girondin, Rolland, oppose :

« TOUT CE QUE LE POUVOIR, TOUT CE QUE L'ÉTAT PEUT DÉCIDER EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE, C'EST QU'IL N'INTERVIENDRA JAMAIS ».

Devoir de mémoire pour les Libres Penseurs Burgiens

C'est lors de 2 journées de fêtes grandioses, pour le centenaire de la naissance d'Edgar Quinet que furent dévoilées 2 plaques, les 4 et 5 avril 1903, l'une à la gloire de Quinet et l'autre à la gloire du conventionnel GOUJON. L'organisateur de l'événement, Francisque GIRARD, conseiller général de Bourg-en-Bresse, président-fondateur de la LIBRE PENSÉE DE BOURG EN BRESSE-GROUPE EDGAR QUINET qu'il venait de créer le 30 janvier précédent, devait déclarer ...

« LA JEUNE VICTIME DE PRAIRIAL ... AVAIT DROIT À CE QUE SON NOM FÛT GRAVÉ SUR NOS MURAILLES POUR DONNER À NOS ENFANTS, À CEUX QUI VIENDRONT APRÈS NOUS, UN EXEMPLE DE PROBITÉ CIVIQUE ET D'HÉROÏSME RÉPUBLICAIN »



En avril 1795, alors qu'il y a tellement de suicides dues à la famine que la simple publication des statistiques concernant cette tragédie sont interdites par les thermidoriens au pouvoir, GOUJON exige des mesures efficaces contre la disette, comme par exemple des lieux de ravitaillement .

Lors de l'Insurrection de la faim du 20 mai, Goujon réclame l'élection d'une commission extraordinaire pour exécuter les décrets votés sous la pression des insurgés de la faim. Mais dès que les insurgés sont expulsés des Tuileries, la majorité vote l'arrestation des représentants qui se sont montrés favorables à l'insurrection.

Arrêté en même temps qu'onze autres montagnards, il est transféré au château du Taureau, au large de Morlaix.

Lorsque ces douze hommes apprennent qu'ils vont bientôt être jugés par une commission militaire, ils font alors le serment de se suicider, s'ils sont condamnés à mort. Ce qui fut dit fut fait, après le verdict, l'unique poignard passe de main en main et ils se poignardent l'un après l'autre, le 17 juin 1795 (29 prairial an III)

